



BESTATTUNG  
POMPES  
FUNÈBRES

*Exécution par la famille en deuil :*

## *Service des successions / Préposée ou préposé aux scellés de la Com- mune municipale*

### **LA PERSONNE DÉCÉDÉ HABITE À BIENNE (PERMIS D'ÉTABLISSEMENT) :**

Prenez rendez-vous, s.v.p., avec le service des suc-  
cessions

Service des successions de la Ville de Bienne, Rue  
Centrale 49, 2501 Bienne, Tél. 032 326 20 17 / 19

### **LA PERSONNE DÉCÉDÉ HABITE AILLEURS (PERMIS D'ÉTABLISSEMENT) :**

Le Service des successions de la Commune munici-  
pale convient d'un rendez-vous avec vous.

### **UN PROCÈS-VERBAL DE SCELLÉS DOIT ÊTRE DRESSÉ.**

Cette mesure est prescrite par le droit cantonal  
(art. 13ss de l'Ordonnance sur l'établissement d'in-  
ventaires du Canton de Berne ; RSB 214.431.1) et  
fait partie intégrante des mesures de sûreté suc-  
cessorales. Il contient des indications sur les rap-  
ports financiers et la succession légale.

En présence d'objets de valeur supérieurs à 100'000  
fr., le préfet compétent ordonne l'établissement  
d'un inventaire fiscal et désigne un notaire du can-  
ton de Berne (les héritiers peuvent en proposer un).

Selon les circonstances, d'autres mesures de sûreté  
successorales peuvent être requises et/ou ordon-  
nées d'office par l'Autorité tutélaire (p. ex. inven-  
taire successoral, administration d'office de la  
succession).

### **Données personnelles des héritiers légaux**

- Prénom, nom (aussi nom de jeune fille pour les  
femmes mariées), adresse, état civil (conjoint,  
enfants, parents, sœurs et frères)

### **Livret de famille**

- N'existe qu'en cas de mariage

### **Testament / Pacte successoral / Contrat de mariage**

- Si existant ou indication du lieu de dépôt

### **Compte bancaire / Compte postal**

- Carnet d'épargne, obligations, actions, emprunts

### **Papiers-valeurs**

- Hypothèques des deux conjoints

### **Dernière déclaration d'impôts**

- y c. relevé des dettes et papiers-valeurs

### **Cessation de commerce**

- Actifs et passifs au jour du décès

### **Indications sur**

- Héritage, participations dans sociétés, brevets,  
patrimoine commercial
- Biens-fonds (terrains bâtir, immeubles), recettes  
de loyers
- Liquidités, métaux précieux, collections (timbres,  
pièces, peintures)
- Avancements d'hoiries versés